



GIFI : Société Anonyme au capital de 44.761.516,80 euros
Siège social : Zone Industrielle La Boulbène, 47300 Villeneuve-sur-Lot, 347 410 011 RCS Villeneuve-sur-Lot
Cotation : Eurolist Compartiment B d'Euronext Paris
Indices : SBF 250, SBF SM, CAC Small 90, CAC Mid & Small 190, CAC Allshares
Code ISIN : FR0000075095 - Reuters : GIFF.PA - Bloomberg : IGF FP

SYNTHESE DU DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Titres concernés : actions ordinaires GIFi cotées au compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris - Code ISIN FR0000075095

Date de l'Assemblée Mixte des actionnaires ayant approuvé le détail du programme de rachat : 1^{er} mars 2006

Nombre de titres et part du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement (au 1^{er} mars) : 170.431 titres, soit 2,59 %

Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 1^{er} mars 2006 :

- animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité : 58.144

- attribution des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise : 112.287

Capital maximum dont le rachat est autorisé par l'Assemblée Générale : 10 % au total, sachant que le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital (L 225-209 aliéna 6 du Code de commerce).

Pourcentage de rachat maximum autorisé compte tenu du nombre d'actions déjà acquis (au 1^{er} mars) : 7,41 %, soit 487.827 titres.

Prix d'achat unitaire maximum : 40 (quarante) euros par action.

Caractéristiques des titres concernés par le programme de rachat : actions ordinaires GIFi cotées au compartiment B d'Eurolist d'Euronext Paris Code ISIN FR0000075095

Montant maximum théorique des fonds destinés aux rachats autorisé par l'Assemblée Générale : 30.000.000 €

Montant maximum payable par la Société compte tenu du nombre d'actions déjà acquis : 19.513.080 €

Objectifs par ordre de priorité décroissant :

- d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de conserver en vue de remettre ultérieurement ses actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société ;

- d'attribuer des actions aux salariés et mandataires sociaux autorisés de la Société ou de son groupe, par attribution d'options d'achat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-179 et suivants du Code de commerce, ou par attribution d'actions gratuites dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, ou au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- remettre ses actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange à l'attribution d'actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;

- d'annuler les titres afin notamment d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact dilutif pour les actionnaires d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption d'une résolution spécifique en Assemblée Générale Extraordinaire.

Durée du programme : à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2006, dans la limite de 18 mois (dix-huit mois), soit jusqu'au 1^{er} septembre 2007.

Tableau synthétique des opérations effectuées lors du précédent programme de rachat :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information	
	Achats	Ventes/transferts	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	42.618	197.324	Call achetés - Put vendus - Achats à terme	Call vendus - Put achetés - Ventes à terme
Echéance maximale moyenne	néant	néant	/	/
Cours moyen de la transaction	29,06	29,45	/	/
Prix d'exercice moyen	néant	néant	/	/
Montants	1.238.321,87	5.811.732,89	/	/